

Commission technique Gym filles

Nom et Référence de la compétition : GF-Cat2 2023 – NOM DU CLUB

Règlement pour la saison 2022-2023 du Championnat Individuel Cat 2 ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2022-2023 concernant la catégorie 2.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2022-2024 et le Code Catégories 2 et 3 édité par la FSCF Edition Février 2023.

https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/documents/institutionnel/code_categorie_2-3_fevrier_2023.pdf

ENGAGEMENT

La gymnaste doit avoir un niveau minimum 5ème étoile

ET ne pas avoir été classée dans les trois premières gymnastes en CAT2 (même section) la saison précédente

ET ne pas avoir participé au 1er Tour des Coupes

OU ne pas avoir obtenu le nombre de points qualificatifs pour les ½ Finales des Coupes ou pour le Trophée Fédéral.

NOTATION ET EXECUTION

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.
La durée du mouvement en poutre est limitée à 1 minute 30 (sans pénalité).
- Se référer aux feuilles de cotation.

Si une gymnaste tient absolument à réaliser un saut à la table, une difficulté en barres, poutre, sol (minimum B) ne figurant pas dans ce code : avant le début de la compétition, l'entraîneur devra prévenir par écrit le président du jury et spécifier la référence de l'élément du code FIG choisi. Il lui appartiendra, ensuite, d'en informer les juges de l'agrès concerné.

CLASSEMENT

Il y a 5 classements en Catégorie 2 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS
- SENIORS

Pour la saison 2022-2023 cette compétition est fixée au **Samedi 13 mai 2023** et se déroulera à ORNANS

La date limite d'inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.

Consignes, droits d'engagement et récompenses :

Tous les documents concernant cette compétition seront publiés sur le site internet à la date de l'évènement.

Les horaires et les jurys seront disponibles sur le site dès qu'ils seront arrêtés.

Le contrôle **effectif** des licences (photo obligatoire) aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.

CONSIGNES

Les inscriptions seront à renvoyer à l'adresse suivante :

cr.competitions.gf@fscf-bfc.fr

Avec cet intitulé

Pour les gyms : **GF-CAT2 - Inscriptions Gyms ET NOM DU CLUB**

Pour les juges : **GF-CAT1-CAT2 – Inscriptions Juges ET NOM DU CLUB**

- Pour pouvoir s'inscrire, chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms. Au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation (J6).**

Il ne peut être proposé qu'un seul secrétaire.

Les juges inscrits devront être présents **TOUTE LA JOURNÉE ET** juger les compétitions CAT 1 et CAT2

Pénalité de **100 €** par juge manquant le jour de la compétition par rapport au quota prévu.

Attention : le paiement de l'amende devra impérativement être fait avant le début de la compétition sinon, le(s) gym(s) ne pourra(ont) pas concourir.

- L'association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s'inscrire.
- Les associations en manque de juges peuvent faire appel aux autres associations de la région. Dans ce cas, tous les frais engagés par le(s) juge(s) prêtés devront être intégralement pris en charge par le club demandeur.

DROITS D'ENGAGEMENT :

Pour la saison 2022/2023, il est fixé à 6.00 € par gym, le règlement est à établir à l'ordre du Comité Régional BFC.

[Consignes administratives et financières, FSCF Bourgogne Franche-Comté \(fscf-bfc.fr\)](http://fscf-bfc.fr)

RECOMPENSES :

Une récompense est offerte à chaque gymnaste des différents podiums.

(A la charge du Comité Régional qui en fait l'achat).

POUR INFORMATION :

- Présidente du jury :
Monique BOIRON (monique.boiron@orange.fr)
- Directeurs de Concours :
Véronique JUILLERAT (vero.juillerat@outlook.fr)
Brice CROTET (bricecrotet.fscf@gmail.com)
- Responsable secrétariat :
Anne-Marie DENIZOT (annemariedenizot@hotmail.fr)

La date limite des inscriptions est fixée au Dimanche 9 avril 2023

Aucune dérogation d'inscription ne sera accordée après cette date